

Fiche de poste

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

**CONSEILLER.ERE MEDICAL.E
AUPRES DE LA DIRECTRICE DES SOINS DE PROXIMITE**

Références à prendre dans le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative ⁽²⁾

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Santé

Emploi-type ⁽⁴⁾ : TSAN000004 - Conseillère-experte/conseiller-expert en santé publique et environnementale

Quotité : 1

Références RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat Elaboration des politiques publiques/Conseiller.ère expert.e

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ :

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ :

Références Répertoire des Métiers de l'UCANSS

Métier : 07.05 Médecin conseil chargé.e de mission

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
(à renseigner par la mission
recrutement et formation)

2019-51

Catégorie Etat : Encadrement supérieur - A B C

Corps et grade : MISP

MEDECIN INSPECTEUR DE SANTE PUBLIQUE

Catégorie Assurance-maladie : Agent de direction Praticien conseil
Informaticien Cadre Employé

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :

MEDECIN PRATICIEN CONSEIL (Niveau A)

PRATICIENS HOSPITALIERS

Date de mise à jour :

17/07/2019

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction des soins de proximité (DSDP)

Sites : ARS Siège / DD (à préciser)

Prise de poste le plus rapidement possible

DESCRIPTION DU SERVICE

Missions de la direction (la notion de service est entendue au sens de l'unité d'affectation au sein duquel exerce l'agent) (6) :

La direction des soins de proximité (DSDP) vise à adapter l'offre de premier recours aux besoins de santé de la population et aux évolutions démographiques de la population et des professionnels de santé et accompagner la transformation ambulatoire de l'activité sanitaire et médico-sociale en améliorant les parcours et l'efficacité des soins.

La direction déploie la stratégie régionale concernant l'offre de santé de proximité. A ce titre, en lien étroit et régulier avec les délégations départementales, elle élabore et organise la mise en œuvre des orientations nationales et régionales, prévue dans le Plan Ma santé 2022, dans le Pacte territoire Santé et dans le Projet régional de santé :

- La structuration de l'organisation territoriale des soins de proximité, avec l'émergence des communautés professionnelles territoriales de santé et leur articulation avec les offres de santé de recours et médico-sociales
- L'aide à l'installation des professionnels de santé, en ciblant en priorité les zones fragiles
- Le déploiement des structures d'exercice coordonné, en vue d'assurer l'accessibilité, la continuité et la permanence des soins, ainsi que la fluidité des parcours de santé.
- L'organisation des soins non programmés et de la permanence des soins ambulatoires sur l'ensemble du territoire
- La continuité et la coordination des parcours de santé, en articulation avec les autres acteurs de santé : la prévention, les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux, et également les partenaires du secteur social. A ce titre, la DSDP pilote le déploiement des services d'appui à la coordination des parcours complexes et contribue à l'émergence d'organisation favorisant l'articulation entre la ville et l'hôpital

Ces missions s'inscrivent dans le déploiement régional de la politique de santé. Avec les autres directions métiers, la DSDP mobilise les leviers suivants d'amélioration de l'organisation de la santé :

- Le partage de la culture de la qualité des soins auprès des acteurs de la proximité
- Le développement des approches de prévention et d'accompagnement
- l'émergence et l'accompagnement d'innovations organisationnelles
- l'inscription des parcours de santé dans une offre complète intégrant l'offre hospitalière et l'offre médico-sociale
- le déploiement de la e-santé
- l'évolution des métiers et des coopérations entre professionnels de santé
- la formation des professionnels de santé, initiale ou continue
- Les approches partenariales

La DSDP est composée de :

- la mission SACO (service d'appui à la coordination), chargée de l'intégration des services contribuant à la coordination de l'offre de soins.
- le département organisation du premier recours articulé autour du pacte territoire santé actuellement en vigueur, du Plan d'égal accès aux soins et du chantier « structurer l'offre de santé de proximité » du Plan ma Santé 2022
- le département de la régulation financière et de la contractualisation

Effectif de la direction : 15

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Non

Activités principales ⁽⁷⁾ :

En étroite collaboration avec la directrice des soins de proximité, le conseiller médical conseille et contribue à la conception et au pilotage de la politique de santé dans le champ des soins de proximité.

Son expertise médicale sera particulièrement sollicitée sur les thèmes suivants :

- Organisation régionale de la réponse en matière de permanence des soins ambulatoires et de soins non programmés
- Accompagnement de la dynamique régionale autour de l'exercice coordonné et analyse des missions présentes dans les projets de santé des structures d'exercice coordonné
- Organisation de l'articulation ville-hôpital et modélisation des parcours de santé, en s'appuyant notamment sur le déploiement des missions des plateformes territoriales d'appui et des communautés professionnelles territoriales de santé
- Formation des professionnels de santé
- Coopérations entre professionnels de santé, notamment avec le déploiement des pratiques avancées ou dans le cadre des protocoles de coopération
- Qualité des pratiques et pertinence des soins
- Relations contractuelles avec les URPS pour définir des thématiques communes de travail, analyser les propositions et proposer des projets cohérents avec nos orientations régionales.

Chargé d'une mission générale de conseil et d'assistance, dans les différents domaines de compétence de la direction des soins de proximité, il assure :

- le suivi des principaux travaux de la direction nécessitant une approche médicale ou médico-administrative,
- le suivi, de manière prioritaire, des dossiers sensibles à caractère médical,
- un lien régulier avec les délégations départementales
- réalise un travail de veille et d'analyse des données médicales et de santé publique. Il collabore aux travaux d'étude utiles à l'avancement des missions de la DSDP
- une contribution à la réflexion de l'ensemble des directions sur l'organisation de l'offre de santé

Pour certains dossiers prioritaires de la direction des soins de proximité pour lesquels l'approche médicale est essentielle, il sera amené à piloter un ou plusieurs projets de manière transversale. Il pourra également contribuer à des projets transversaux pilotés soit au sein de la direction, soit par les autres directions, notamment sur l'amélioration des parcours de santé ou l'organisation de l'accessibilité et de la continuité des soins.

Avec la directrice des soins de proximité, il mobilise et anime le réseau des acteurs des soins de proximité, et permet :

- un lien avec les partenaires institutionnels des professionnels de santé, en particulier les URPS de toutes les professions, les conseils régionaux et départementaux des ordres, les facultés de médecine,...
- un lien avec les professionnels de santé porteurs de projet territoriaux (MSP, CPTS, projets ville-hôpital...), en étroite articulation avec les délégations départementales et les services concernés
- la participation aux instances de gouvernance dédiées aux soins de proximité (ICR, CCOPR et CCOPD, CODAMUPS et/ou leurs sous comité médical,...)
- le travail avec nos partenaires institutionnels : assurance maladie, préfecture, conseil régional,...

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

Le conseiller médical contribue à l'élaboration du programme d'inspection contrôle concernant les structures de santé de proximité, avec la mission inspection contrôle et le conseiller technique référent en soins dentaires de la DSDP.

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ : Conseil Départemental, CPAM,

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ ([exemples](#): Poste soumis à une déclaration Publique d'Intérêt / Astreintes...)

- DPI : Oui Non
- Disponibilité
- Participation aux astreintes médicales de l'ARS

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

Attention :

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

Expertise (niveau 4)

E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à d'être tuteur.

Maîtrise (niveau 3)

M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Application (niveau 2)

A – connaissances générales – capacités à traiter de façon autonome les situations courantes

Notions (niveau 1)

N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services de l'Etat dans le champ concerné		X		
Politique de santé		X		
Contexte de l'exercice médical et des bonnes pratiques.	X			
Connaissances médicales et associées	X			
Principes et méthodes de l'inspection et / ou contrôle		X		
Normes juridiques et techniques du domaine médical et pharmaceutique	X			

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Discerner les enjeux spécifiques, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles et dans l'urgence (4)		X		
Mémoriser, synthétiser et exploiter des dossiers complexes (4)	X			
Concevoir proposer et mettre en œuvre des solutions innovantes et durables (4)		X		
Prendre des responsabilités (3)	X			
Animer des réunions (3)		X		
Travailler en partenariat		X		

Savoir-être nécessaire ⁽¹¹⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions (il est nécessaire de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Faire preuve d'autorité et de leadership	X			
Avoir le sens de la diplomatie / médiation		X		
Faire preuve de rigueur	X			
Travailler en autonomie	X			